



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 18 juin 2004 (19.06)
(OR. en)**

**10679/04
ADD 1**

CONCL 2

ADDENDUM À LA NOTE DE TRANSMISSION

de: la présidence

aux: délégations

Objet: **CONSEIL EUROPÉEN DE BRUXELLES
17 ET 18 JUIN 2004**

CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

Les délégations trouveront ci-joint l'addendum aux conclusions de la présidence du Conseil européen de Bruxelles (17 et 18 juin 2004).

CONTRIBUTION AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL EUROPÉEN

La Conférence intergouvernementale, réunie au niveau des Chefs d'État ou de gouvernement, est parvenue à un accord sur le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe sur la base des textes figurant dans les documents CIG 81/04 et CIG 85/04. Il sera procédé à la mise au point juridique et à l'harmonisation finales des textes en vue de la signature du traité avant la fin de 2004.

Le Conseil européen se félicite de l'issue positive de la Conférence intergouvernementale. Le traité établissant une Constitution pour l'Europe représente une avancée historique dans le processus d'intégration et de coopération en Europe. Fondée sur les travaux de la Convention, la Constitution établit un cadre efficace, démocratique et transparent pour l'évolution future de l'Union. Elle parachève le processus qui a débuté lorsque le Traité de Rome a défini le cadre de base pour l'intégration européenne. A l'instar du Traité de Rome, elle servira de fondement, pendant de nombreuses années, à une Union au service de ses citoyens.
